

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 09/04/2026

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS**

#### **N°2026-036**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 9 Avril 2026 à 20h03, sous la présidence de M. Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

#### **Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 27**

M. Jérôme CAUËT, Mme Sandrine BOËTE, M. Patrick MOUCHELIN, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, M. Gilles GUILLAUME, Mme Arlette BOURDELLOT, Mme Véronique MILELLI, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, M. Philippe PRAS, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, Mme Virginie DA CRUZ, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédérick BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

**27 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.**

#### **Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 2**

Mme Laurence AMICHAUX à M. Jérôme CAUËT  
Mme Sandrine COFFINET à M. Enzo SODANO

**Absent.e : 0**

**Nombre de votant.e.s : 29**

M. Philippe PRAS a été désigné Secrétaire de Séance

**Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-22 et L2121-33 relatifs notamment aux modalités de désignation des représentants du Conseil municipal au sein de divers organismes ;

**VU** l'article L5211-5-III du CGCT relatif aux transferts de compétences des collectivités territoriales aux communautés d'agglomération ;

**VU** l'article L1414-2 du CGCT relatifs à la Commission d'Appel d'Offres ;

**VU** l'article L1411-5 du CGCT relatif à la composition de la Commission de Délégation de Services Publics ;

**VU** les articles L212-10 et suivants, R212-26 et R421-14 du Code de l'Education relatifs à la composition du Comité de la Caisse des Ecoles et à la composition du Conseil d'Administration des Collèges ;

**VU** l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

**VU** l'article L1609 nonies C IV du Code Général des Impôts relatif à la création entre la Communauté d'agglomération et les communes membres d'une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) ;

**VU** l'article 1650 du Code des Impôts relatif à la commission communale des impôts directs ;

**VU** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**VU** le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de suivi de site remplaçant la CLIS de Villejust par la Commission de suivi de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Villejust ;

**VU** la circulaire du Ministre de la Défense en date du 26 octobre 2001 instaurant au sein de chaque conseil municipal la fonction de conseiller en charge des questions de défense ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°2015-072 en date du 30 juin 2015 portant avis sur le projet de périmètre pour la fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et la communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Wissous et Verrières-le-Buisson ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2015-093 en date du 5 novembre 2015 portant avis sur l'arrêté préfectoral portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous et élection des représentants de la commune au sein du nouvel EPCI ;

**VU** l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) en date du 30 septembre 1957 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal N° 2018-096 en date du 5 Juillet 2018 approuvant le projet de périmètre du Syndicat Mixte fermé à la carte issu de la fusion du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), du Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement des Commune de la région de Limours et approuvant le projet de statuts de nouveau Syndicat Mixte fermé à la carte de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) ;

**VU** l'adhésion de la Commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) en date du 1er janvier 1985 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2003-63 en date du 16 juin 2003 approuvant les statuts de l'Association du Triangle Vert ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2004-118 en date du 20 octobre 2004 désignant un représentant pour le comité de pilotage du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) ;

**VU** les statuts de l'association « les potagers de Marcoussis »

**VU** la délibération n° 2020-037 portant approbation du plan d'action communal s'inscrivant dans les axes du plan climat communautaire et autorisation donnée au Maire de signer la charte d'engagement plan climat ;

**VU** la délibération 2018-097 en date du 5 juillet 2018 portant adhésion de la Commune au Centre Hubertine-Auclert (composé d'associations, de collectivités, d'élu-e-s et de syndicats), centre francilien de ressources pour l'égalité femmes hommes ;

**VU** la délibération n°2023-041 en date du 30 mai 2023 approuvant de l'adhésion de la commune à l'association « bouteilles d'avenirs » et désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de l'assemblée générale ;

**VU** la délibération n°2021-052 en date du 1 juillet 2021 relative à la participation de la Ville dans la société « Ferme Solaire » lui permettant notamment d'entrer dans la gouvernance ;

**VU** les statuts de la société de projet « ferme solaire » ;

**VU** les statuts du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (S.I.G.E.I.F) ;

**VU** les statuts de l'association Jumelages et Amitiés Internationales de Marcoussis (JAIM) ;

**VU** les statuts de l'association des Collectivités forestières d'Ile de France ;

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal doit procéder à la désignation de ses représentants au sein des commissions municipales et des instances des organismes mentionnés ci-après ;

**CONSIDERANT** que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin comme c'est le cas pour le CCAS ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PROPOSE** que la désignation des représentants du Conseil municipal dans les organismes et commissions énumérés ci-dessous soit opérée au scrutin public ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal souhaite créer des commissions municipales : restauration scolaire et commission permis de construire;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'arrêter le nombre de représentants du Conseil au sein de celles-ci ;

- 5 Conseillers Municipaux pour la commission de la restauration scolaire
- 6 Conseillers Municipaux pour la commission permis de construire

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** le nombre de Conseillers Municipaux pour la Commission de la restauration scolaire à 5 et pour la commission permis de construire à 6 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'élection des membres des commissions municipales

**CONSIDERANT** qu'il est ainsi fait appel à candidature ;

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Madame Virginie DA CRUZ
- Madame Véronique MILELLI-TESTA
- Madame Hébé POUCHOU
- Madame Sandrine COFFINET
- Monsieur Léon CLEMENT

pour la Commission de la restauration scolaire

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Monsieur Enzo SODANO
- Monsieur Sébastien BOUET
- Monsieur Patrick MOUCHELIN
- Madame Nathalie DEGUEN
- Madame Noémie GERVET MOUCHAIN
- Monsieur Olivier THOMAS

pour la Commission permis de construire

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ELIT** pour la Commission de la restauration scolaire :

- Madame Virginie DA CRUZ
- Madame Véronique MILELLI-TESTA
- Madame Hébé POUCHOU
- Mme Sandrine COFFINET
- Monsieur Léon CLEMENT

- **ELIT** pour la Commission permis de construire

- Monsieur Enzo SODANO
- Monsieur Sébastien BOUET
- Monsieur Patrick MOUCHELIN
- Madame Nathalie DEGUEN
- Madame Noémie GERVET MOUCHAIN
- Monsieur Olivier THOMAS

**CONSIDERANT** que les organismes extérieurs dans lesquels la commune a des représentants ou des référents sont les suivants :

- Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP)
- Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.)
- L'association bouteilles d'avenir
- ESAT La Vie en Herbes
- Le CLIC



- Du Côté de chez soi
- Epicerie Sociale
- Les Potagers de Marcoussis
- Triangle Vert
- Conseil d'Administration du Collège Pierre Mendès France
- L'association Jumelages et Amitiés Internationales de Marcoussis (JAIM)
- Commission de suivi de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Villejust
- Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CPS
- Centre Hubertine AUCLERT
- Référents Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)
- Référent Défense
- Référent égalité femme/homme
- Représentant dans la société de projet de la ferme solaire

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein de ces organismes;

**CONSIDERANT** qu'il est ainsi fait appel à candidature ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures de :

- Monsieur Olivier THOMAS et Monsieur Jérôme CAUËT comme délégués titulaires
- Madame Emmanuelle GREZE et Monsieur Philippe PRAS comme délégués suppléants

Pour le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP)

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Monsieur Olivier THOMAS comme délégué titulaire
- Monsieur Jérôme CAUËT comme délégué suppléant

Pour le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F.)

**CONSIDERANT** la candidature de :

- Madame Emmanuelle GREZE

Pour l'association Bouteilles d'avenir

**CONSIDERANT** la candidature de :

- Monsieur Thierry CUISIN

Pour l'ESAT La Vie en Herbes

**CONSIDERANT** la candidature de :

- Mme Véronique MILELLI-TESTA

Pour le CLIC

**CONSIDERANT** la candidature de :

- Mme Noémie GERVET MOUCHAIN

Pour Du Côté de chez soi



**CONSIDERANT** la candidature de :

- Monsieur Jules THOMAS

Pour l'Épicerie sociale

**CONSIDERANT** T la candidature de :

- Monsieur Thierry CUISIN

Pour les Potagers de Marcoussis

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Monsieur Jérôme CAUËT et Monsieur Philippe ARNAUD comme délégués titulaires
- Madame Virginie DA CRUZ et Monsieur Thierry CUISIN comme délégués suppléants

Pour le Triangle Vert

**CONSIDERANT** la candidature de :

- Madame Hébé POUCHOU

Pour le Conseil d'administration du Collège Pierre Mendès France

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Madame Natacha EL-HAYEK
- Monsieur Christophe ROYER
- Monsieur Léon CLEMENT

Pour l'association Jumelages et Amitiés Internationales de Marcoussis (JAIM)

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Monsieur Philippe PRAS comme délégué titulaire
- Madame Emmanuelle GREZE comme déléguée suppléante

Pour la Commission de suivi de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Villejust

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Monsieur Jérôme CAUËT comme délégué titulaire
- Madame Sandrine BOËTE comme déléguée suppléante

Pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Monsieur Damien ROUSSEAU comme délégué titulaire
- Madame e Katia TOMÉ comme déléguée suppléante

Pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CPS

**CONSIDERANT** la candidature de :

- Madame Jade BENADY

Pour le Centre Hubertine Auclert

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Madame Emmanuelle GREZE comme déléguée titulaire
- Monsieur Philippe PRAS comme délégué suppléant

Pour les référents Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET)

**CONSIDERANT** la candidature de :

- Monsieur Patrick MOUCHELIN

Comme référent Défense

**CONSIDERANT** la candidature de :

- Madame Jade BENADY

Comme référente égalité femmes-hommes

**CONSIDERANT** la candidature de :

- Monsieur Olivier THOMAS

Comme représentant dans la société de projet de la ferme solaire

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ELIT** pour le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) :

→ Messieurs Olivier THOMAS et Jérôme CAUËT, en qualité de délégués titulaires

→ Madame Emmanuelle GREZE et Monsieur Philippe PRAS, en qualité de délégués suppléants

- **ELIT** pour le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F.) :

→ Monsieur Olivier THOMAS, en qualité de délégué titulaire

→ Monsieur Jérôme CAUËT, en qualité de délégué suppléant

- **ELIT** pour l'association Bouteille sd'avenir :

→ Madame Emmanuelle GREZE

- **ELIT** pour l'ESAT La Vie en Herbes :

→ Monsieur Thierry CUISIN

- **ELIT** pour le CLIC :

→ Madame Véronique MILELLI

- **ÉLIT** pour Du Côté de chez soi :

→ Madame Noémie GERVET MOUCHAIN

- **ELIT** pour l'Épicerie sociale :

→ Monsieur Jules THOMAS

- **ELIT** pour les Potagers de Marcoussis :

→ Monsieur Thierry CUISIN

- **ELIT** pour le Triangle Vert :

→ Messieurs Jérôme CAUËT et Philippe ARNAUD, en qualité de délégués titulaires

→ Madame Virginie DA CRUZ et Monsieur Thierry CUISIN, en qualité de délégués suppléants

- **ELIT** pour le Conseil d'administration du Collège Pierre Mendès France :

→ Madame Hébé POUCHOU

- **ELIT** pour l'association Jumelages et Amitiés Internationales de Marcoussis (JAIM) :

→ Madame Natacha EL-HAYEK

→ Monsieur Christophe ROYER

→ Monsieur Léon CLEMENT

- **ELIT** pour la Commission de suivi de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Villejust :

→ Monsieur Philippe PRAS, en qualité de délégué titulaire

→ Madame Emmanuelle GREZE, en qualité de déléguée suppléante

- **ELIT** pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

→ Monsieur Jérôme CAUËT, en qualité de délégué titulaire

→ Madame Sandrine BOËTE, en qualité de déléguée suppléante

- **ELIT** pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CPS :

→ Monsieur Damien ROUSSEAU, en qualité de délégué titulaire

→ Madame Katia TOMÉ, en qualité de déléguée suppléante

- **ELIT** pour le Centre Hubertine Auclert :

→ Madame Jade BENADY

- **ELIT** pour les référents Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) :

→ Madame Emmanuelle GREZE, en qualité de déléguée titulaire

→ Monsieur Philippe PRAS, en qualité de délégué suppléant

- **ELIT** comme référent Défense :

→ Monsieur Patrick MOUCHELIN

- **ELIT** comme référente égalité femmes-hommes :

→ Madame Jade BENADY

- **ELIT** comme représentant dans la société de projet de la ferme solaire :

→ Monsieur Olivier THOMAS

**CONSIDERANT** que l'association Collectivités forestières d'Ile de France a pour mission l'accompagnement des communes adhérentes propriétaires de forêts dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine forestier ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de Marcoussis, dont le territoire est composé pour 1/3 de bois et forêts, d'adhérer à l'association Collectivités forestières d'Ile de France ;

**CONSIDERANT** les statuts qui disposent que chaque commune adhérente sera représentée au sein de l'association par un élu référent ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'association Collectivités forestière d'Ile de France

**CONSIDERANT** qu'il est ainsi fait appel à candidature ;

**CONSIDERANT** la candidature de :

- Monsieur Philippe PRAS

Comme représentant de la commune au sein de l'association des collectivités forestières

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE :**

→ Monsieur Philippe PRAS en qualité de représentant référent de la commune parmi les membres du conseil municipal ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article R212-26 du Code de l'Education, il est demandé au préalable d'arrêter le nombre de représentants de la Commune à la Caisse des Ecoles

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** le nombre de représentants du Conseil Municipal à la Caisse des Ecoles à 3

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein de la Caisse des Ecoles ;

**CONSIDERANT** qu'il est ainsi fait appel à candidature ;



**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Madame Hébé POUCHOU
- Madame Sandrine COFFINET
- Monsieur Léon CLEMENT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ELIT** comme représentants au sein de la Caisse des Écoles :
  - Madame Hébé POUCHOU
  - Madame Sandrine COFFINET
  - Monsieur Léon CLEMENT

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est demandé au préalable d'arrêter le nombre de représentants de la Commune au Centre Communal d'Action Sociale Ambroise-Croizat (C.C.A.S) ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** le nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S. Ambroise-Croizat à 7.

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder par vote à bulletin secret à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein de Conseil d'administration du CCAS ;

**CONSIDERANT** qu'il est ainsi fait appel à candidature ;

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Monsieur Jules THOMAS
- Madame Véronique MILELLI TESTA
- Madame Noémie GERVET MOUCHAIN
- Monsieur Philippe ARNAUD
- Madame Jade BENADY
- Madame Emmanuelle GREZE
- Monsieur Thierry CUISIN

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à bulletin secret :**

- **ELIT** comme représentants du Conseil municipal au sein de Conseil d'administration du CCAS :
  - Monsieur Jules THOMAS
  - Madame Véronique MILELLI TESTA
  - Madame Noémie GERVET MOUCHAIN
  - Monsieur Philippe ARNAUD
  - Madame Jade BENADY
  - Madame Emmanuelle GREZE
  - Monsieur Thierry CUISIN

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'élection des cinq représentants titulaires et des cinq suppléants au sein de la Commission d'Appel d'Offre (CAO),

**CONSIDERANT** que, conformément à l'article L1414-2 du CGCT, les représentants au sein de la CAO sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**CONSIDERANT** qu'il est ainsi fait appel à candidature ;

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Madame Arlette BOURDELOT
- Monsieur Patrick MOUCHELIN
- Monsieur Gilles GUILLAUME
- Monsieur Thierry CUISIN
- Monsieur Philippe ARNAUD

En qualité de membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) :

- Monsieur Sébastien BOUET
- Monsieur Enzo SODANO
- Madame Natacha EL-HAYEK
- Monsieur Frédéric BABY MARINPOUY
- Madame Katia TOMÉ

En qualité de membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) :

• **ELIT :**

En qualité de membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) :

- Madame Arlette BOURDELOT
- Monsieur Patrick MOUCHELIN
- Monsieur Gilles GUILLAUME
- Monsieur Thierry CUISIN
- Monsieur Philippe ARNAUD

En qualité de membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) :

- Monsieur Sébastien BOUET
- Monsieur Enzo SODANO
- Madame Natacha EL-HAYEK
- Monsieur Frédéric BABY MARINPOUY
- Madame Katia TOMÉ

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'élection des cinq représentants titulaires et des cinq suppléants au sein de la Commission de Délégation Service Publics (CDSP),

**CONSIDERANT** que, conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants au sein de la CDSP sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste;

**CONSIDERANT** qu'il est ainsi fait appel à candidature ;

**CONSIDERANT** les candidatures de :

- Madame Arlette BOURDELOT
- Monsieur Patrick MOUCHELIN
- Monsieur Gilles GUILLAUME
- Monsieur Thierry CUISIN
- Monsieur Philippe ARNAUD

Comme délégués titulaires

- Monsieur Sébastien BOUET
- Monsieur Enzo SODANO
- Madame Natacha EL-HAYEK
- Monsieur Frédéric BABY MARINPOUY
- Madame Katia TOMÉ

Comme délégués suppléants

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

• **ELIT :**

En qualité de membres titulaires au sein de la Commission de Délégation Service Publics (CDSP) :

- Madame Arlette BOURDELOT
- Monsieur Patrick MOUCHELIN
- Monsieur Gilles GUILLAUME
- Monsieur Thierry CUISIN
- Monsieur Philippe ARNAUD

En qualité de membres suppléants au sein de la Commission de Délégation Service Publics (CDSP) :

- Monsieur Sébastien BOUET
- Monsieur Enzo SODANO
- Madame Natacha EL HAYEK
- Monsieur Frédéric BABY MARINPOUY
- Madame Katia TOMÉ

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer le nombre de représentant du personnel au sein du comité social territorial ;

**CONSIDERANT** que lorsque l'effectif de la collectivité est supérieur ou égal à deux cents et inférieur à mille, le nombre de représentant du personnel est fixé dans la limite de quatre à six représentants ;

**CONSIDERANT** que le nombre des représentant de la collectivité ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du comité ;

**CONSIDERANT** le nombre de représentants du personnel titulaires dans la formation spécialisée du comité est égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans le comité social territorial ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** le nombre de représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial à 5 ;
- **DIT** que la composition du Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée sera paritaire entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité, titulaires et suppléants ;

**CONSIDERANT** il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit ;

**CONSIDERANT** les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

**CONSIDERANT** les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la liste des contribuables proposés au poste de commissaire ci-après :

**Titulaires**

- Madame Katia TOMÉ
- Madame Catherine DELAITRE
- Monsieur Gilles GUILLAUME
- Madame Nathalie DEGUEN
- Monsieur Patrick MOUCHELIN
- Monsieur Sylvain LEGRAND
- Monsieur Gilles LELARD
- Madame Eliane DELAHAYE
- Madame Mireille BELLEC
- Madame Françoise PRIGENT
- Madame Rose-Marie FAVEREAUX
- Monsieur Frédéric BABY MARINPOUY
- Monsieur Sébastien BOUET
- Monsieur Damien ROUSSEAU
- Monsieur Marc NOGUES

**Suppléants**

- Madame Fabienne LAFON
- Madame Arlette BOURDELOT
- Mme Noémie GERVET MOUCHAIN
- Monsieur Philippe PRAS
- Monsieur Jérôme PLATEAU
- Madame Joane BESSE
- Monsieur Bernard FELSEMBERG
- Madame Emmanuelle PIC
- Madame Justine GIAGNONI
- Madame Sabine BOUDREAUX
- Monsieur Christophe ROYER
- Madame Virginie DA CRUZ
- Madame Natacha EL-HAYEK
- Monsieur Thierry CUISIN
- Monsieur Olivier CORPACE

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,  
Jérôme CAUËT**